

[Traduction]

**L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, je regrette que le député n'ait pas achevé sa question sur la même note optimiste qu'au début. Tous les députés reconnaissent, je crois bien, que le vice-premier ministre mérite effectivement le respect de la Chambre, notamment parce qu'il communique avec les députés des deux côtés de la Chambre et les consulte.

Dans le but de dissiper les appréhensions du député, je lui signale que, mercredi prochain, je comparaitrai devant le comité. J'en profiterai pour déposer au nom du gouvernement une série de modifications qui sembleront raisonnables à tout observateur neutre et qui sont destinées à renforcer le projet de loi et à le rendre plus précis, suite aux instances présentées au comité.

Je pense que tous les députés s'accorderont pour reconnaître que c'est de cette façon que devrait fonctionner le Parlement. Nous devrions tenir compte des instances présentées au comité pour essayer, autant que faire se peut, de consolider les projets de loi.

[Français]

ON INSISTE AUPRÈS DU VICE-PREMIER MINISTRE

**M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie):** Monsieur le Président, pour nous, les francophones, être raisonnables . . . mais assez, c'est assez! Nous sommes «tannés» de faire rire de nous autres à travers le Canada par ce gouvernement. Et j'aurais eu les mêmes propos à la fin, si le vice-premier ministre s'était levé pour répondre aux questions. Et je lui donne encore la chance de maintenir son intégrité et son respect de la Chambre.

Nous avons ici 17 pages d'amendements préparés par son bureau. Ces amendements sont des amendements du gouvernement, pas strictement de deux ou trois perdus des conservateurs, des amendements qui vont à l'encontre des intérêts des francophones hors Québec.

J'aimerais savoir pour quelle raison le vice-premier ministre ne répond pas à ces questions-là aujourd'hui? Pourquoi ce silence?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, effectivement, et je pense que c'est le député de Montréal—Sainte-Marie qui l'a soulevé, il existe une profonde déception des francophones du Québec et d'ailleurs à l'occasion d'un vote de 25 p. 100 de ses collègues libéraux contre l'Accord historique du lac Meech. C'était effectivement une journée de grande peine pour le Québec et pour les francophones du Canada, et le député de Montréal—Sainte-Marie a eu le courage de dire publiquement sa profonde déception relativement à ses collègues libéraux qui ont voté contre ce document historique qui favorise la réintégration du Québec dans le giron constitutionnel canadien, primo!

En deuxième lieu, en ce qui concerne . . .

*Questions orales*

**M. le Président:** Je regrette, mais le très honorable premier ministre comprend bien que la question concerne les amendements au projet de loi C-72. Peut-être que le très honorable premier ministre veut continuer sa réponse.

**M. Mulroney:** Je pense, monsieur le Président . . . Oui, mais le nouveau chef adjoint du parti libéral, qui remplace le sénateur, refuse de m'écouter. Mais je vais répondre vite, parce que son poste va être éphémère. Je vais répondre très vite avant que le chef ne change encore d'idée.

En ce qui concerne le projet de loi C-72, on m'informe, monsieur le Président, que des amendements ont été formulés par des membres du gouvernement et des membres de l'opposition. On me dit même que le député d'Ottawa—Vanier . . .

**Une voix:** Ah oui!

**M. Mulroney:** Ah oui! Alors, voilà! Le député d'Ottawa—Vanier formule des amendements en faveur du projet de loi. On verra mercredi prochain, mais je pense que le député peut être soulagé du fait, en tout temps, que le projet de loi C-72 va passer. Ce sera l'instrument d'unité nationale qui va recevoir l'approbation de la Chambre. Il ne nous resterait après cela que de considérer ensemble la profonde déception des Québécois et des francophones du Canada, compte tenu du vote contre l'Accord du lac Meech par ses collègues libéraux.

L'INTÉGRITÉ DU PROJET DE LOI C-72—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

**M. Mike Cassidy (Ottawa—Centre):** Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au premier ministre et concerne le rôle du vice-premier ministre en ce qui touche les amendements au projet de loi C-72 sur les langues officielles.

Est-ce que le premier ministre peut nous garantir que les dispositions du projet de loi ont été maintenues ou est-ce qu'il est permis au vice-premier ministre de devenir le chef des dinosaures du parti conservateur, en proposant des amendements qui vont affaiblir le projet de loi C-72?

[Traduction]

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question à plusieurs reprises. Même l'éminent député de Montréal—Sainte-Marie a parlé de l'impartialité du vice-premier ministre. Si le député attend à mercredi, il verra, je crois, les amendements proposés par l'opposition officielle . . .

**Mme Copps:** Je croyais que vous n'aviez pas entendu parler d'amendements.

**M. Mulroney:** La députée de Hamilton—Est dit que je n'avais pas entendu parler des amendements. Non, le député d'Ottawa—Vanier vient de m'en parler, c'est pourquoi je sais qu'il va proposer des amendements. J'ai appris que d'autres amendements seront également présentés.

**M. le Président:** La présidence a exercé beaucoup de prudence quant aux questions à ce sujet. Je demanderais au député d'Ottawa—Centre de poser sa question supplémentaire sans détours et de ne pas trop s'écarter dans certains détails qui peuvent concerner le comité.